FORMATION ÉVACUATION EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Finalité : Permettre aux personnels désignés d'organiser la mise en sécurité progressive des patients, notamment par transfert horizontal, puis l'évacuation si elle est nécessaire et prévue par les consignes de l'établissement, sans s'exposer au danger.



Durée	3 h 30 pédagogiques, hors pauses	**Effectif**	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	**Public**	Personnel désigné pour la mise en sécurité
Prérequis	Aucun	**Lieu**	Intra-établissement à La Réunion
Validation	Attestation de fin de formation	**Maintien des acquis**	Entraînements selon les risques et procédures du site

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le signal d'alarme, le fonctionnement général du SSI, les consignes et les dangers pouvant compromettre la mise en sécurité.
- Appliquer les missions confiées au personnel du secteur, aux guides-file, serre-files et coordinateurs selon l'organisation de l'établissement.
- Organiser le compartimentage et le transfert horizontal des patients vers une zone protégée, avant toute évacuation verticale non indispensable.
- Prendre en compte la mobilité, la dépendance, les dispositifs médicaux et les besoins de continuité des soins sans réaliser de manutention dangereuse.
- Recenser les patients, visiteurs et personnels, signaler les personnes manquantes ou mises en sécurité et transmettre un bilan fiable aux secours.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de tenir son rôle dans une mise en sécurité coordonnée, de contribuer au transfert horizontal ou à l'évacuation selon les procédures du site et de transmettre les informations utiles au responsable de sécurité et aux secours.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	**Accueil et positionnement**	Présentation des objectifs et des rôles. Recueil des fonctions, secteurs de soins, publics accueillis, pratiques et procédures connues.	Échanges et questions diagnostiques
20 min	**Risques, alarme et SSI**	Dangers des fumées, perte de visibilité et propagation. Reconnaissance de l'alarme et des informations utiles du SSI. Différence entre alarme et alerte.	Apports illustrés et cas concrets en milieu de soins
35 min	**Organisation et rôles**	Consignes du secteur, personnel de mise en sécurité, guide-file, serre-file et coordinateur. Fermeture des portes, compartimentage, transmission, accueil des secours et limites d'intervention.	Étude des procédures internes et répartition des rôles
30 min	**Mise en sécurité des patients**	Priorités selon le risque et le degré d'autonomie. Transfert horizontal vers une zone protégée. Prise en compte des lits, fauteuils et dispositifs médicaux. Évacuation verticale uniquement selon les consignes.	Études de cas et exercices de décision
35 min	**Reconnaissance du site**	Lecture des plans. Repérage des zones protégées, portes de compartimentage, cheminements, sorties, escaliers, espaces d'attente sécurisés, points de rassemblement et accès des secours.	Visite commentée et repérage sur plan

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
60 min	**Mises en situation**	Scénarios avec rotation des rôles : alarme, compartimentage, transfert simulé, recensement, signalement des patients et zones sécurisées. Aucun patient réel n'est déplacé pendant la formation.	Exercices pratiques et évaluation individuelle
15 min	**Évaluation et synthèse**	Bilan des scénarios, questions de contrôle, correction des écarts et propositions d'amélioration de l'organisation.	Retour d'expérience et synthèse orale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports courts, échanges, études de cas et mises en situation adaptées aux établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Support visuel, consignes, schéma d'organisation de la sécurité incendie, plans, signalisation, fiches de recensement et moyens de communication du site.
- Accès aux cheminements et zones protégées autorisés ; simulations réalisées avec du matériel inoccupé ou des équipements pédagogiques.
- Simulation sans feu réel ni fumée. Le déclenchement de l'alarme et toute implication des services sont soumis à l'accord préalable du responsable du site.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en sécurité incendie, en organisation de la mise en sécurité et de l'évacuation, disposant d'une expérience adaptée aux établissements sanitaires et médico-sociaux.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les exemples aux fonctions et aux procédures de l'établissement.
- Évaluation formative tout au long de la session par questionnement, observation et correction immédiate.
- Évaluation individuelle en mise en situation : application des consignes, tenue du rôle, compartimentage, choix du cheminement, prise en compte de la dépendance, recensement et transmission. Les résultats sont consignés dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Le suivi de la participation est assuré par émargement. Cette formation ne délivre ni diplôme ni habilitation réglementaire.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

L'établissement transmet ses consignes, plans, schéma d'organisation de la sécurité incendie, effectifs et contraintes des secteurs concernés. Le périmètre, l'utilisation de l'alarme et les moyens simulés sont convenus avec le responsable du site. Aucun patient réel n'est déplacé et aucun participant ne pénètre dans une zone enfumée. Un exercice général ou impliquant des patients doit faire l'objet d'une préparation spécifique avec l'établissement.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET PRÉVENTION

Code du travail, notamment articles R. 4227-37 à R. 4227-39. Règlement de sécurité ERP, arrêté du 25 juin 1980 modifié : article U 47 relatif à la formation du personnel, au transfert horizontal et aux exercices simulés dans les établissements de soins ; dispositions de type J selon le classement des structures accueillant des personnes âgées ou handicapées. Ressources INRS sur l'évacuation, les consignes de sécurité et la prise en compte des personnes nécessitant une assistance. Les procédures propres à l'établissement demeurent applicables.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	**Tarif**	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	**Contact**	**Bruno CHAUMETTE** **Tel : 06.24.53.04.99** **Mail :** contact@action-preventive.fr
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	**Date de session**	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.